



DOSSIER D'INSCRIPTION « Argent de poche »

NOM :

Prénom :

Sexe (cochez) : M ☐ F ☐

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

PHOTO
D'IDENTITÉ

(obligatoire)

Situation (cochez) :

☐ Lycéen(ne)

☐ Autre Précisez :

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées (photo, nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, mail) seront utilisées et conservées pendant une année par les services de la mairie uniquement dans le cadre de l'opération « Argent de poche ». Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie : mairie.cheffois@wanadoo.fr ou 02.51.69.64.02. Le délégué à la protection des données est E-Collectivités, 65 rue Kepler 85000 LA ROCHE-SUR-YON 02.53.33.01.40 ou contact@ecollectivites.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés et n'ayant pas obtenu de réponse, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) – 3 Place de Fontenoy 75334 PARIS Cedex 07 – 01.53.73.22.22

Pièce obligatoire à joindre avec le dossier d'inscription :

☐ Photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité)

☐ Attestation d'assurance responsabilité civile

☐ Photocopie de l'attestation d'assuré social

☐ Relevé d'identité bancaire

☐ Autorisation parentale

☐ Lettre de motivation

☐ Autorisation parentale complétée et signée

☐ Contrat de participation signé

La commune de Cheffois se réserve le droit de refuser des participations en cas de demande multiples et suivant les besoins de la commune.



CONTRAT DE PARTICIPATION au dispositif « ARGENT DE POCHE »
Pour les jeunes âgés de 16 ans à 18 ans (non révolu) – habitant de Cheffois

Ce contrat est un engagement de votre part, mais également de la part de l'encadrant du dispositif, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la périodicité de l'activité

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h journalières

Concernant la réalisation du chantier

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants.
- De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures (type chaussures de randonnée) adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés (pas de chaussure en toile).
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables devra à minima être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement durant le chantier

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants
- Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants et tout public rencontré à l'occasion du chantier.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.
- Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un point énoncé ci-dessus

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche »
- Non indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation du chantier

- Toute réalisation satisfaisante du chantier entraine le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15€ par chantier et sera versée par virement bancaire au nom du participant. Si le jeune n'est pas titulaire d'un compte bancaire, le virement se fera sur le compte de ses parents ou tuteur.
- J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui sont énoncées.
- Pour valider ma candidature, je joins une courte lettre de motivation adressée à Monsieur le Maire.

Fait à, le

Signature du participant (avec mention « lu et approuvé »)



AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur, en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

- ☒ La Commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas, la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- ☒ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- ☒ La Commune s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

➤ Autorise mon fils/m fille :

Nom Prénom

Domicilié(e) à :

- ☐ A participer à l'opération « Argent de poche »
- ☐ Mon fils/ma fille à rentrer seul(e) après l'animation

Fait à

Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

➤ De plus, j'autorise :

Je (nous) soussigné (ons) (Nom et prénom des 2 parents), représentant(s) légal(ux) de (Nom et prénom du jeune).

- ☐ Autorise(ont) la prise de photos et la publication des photos de mon jeune
 - ☐ Sur le site internet de la commune
 - ☐ Sur le petit journal mensuel et/ou bulletin annuel
 - ☐ Sur la page Facebook de la Commune
- ☐ N'autorise(ont) pas la publication des photos de mon enfant.

Signatures des 2 représentants légaux
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées (photo, nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, mail) seront utilisées et conservées pendant une année par les services de la mairie uniquement dans le cadre de l'opération « Argent de poche ». Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie : mairie.cheffois@wanadoo.fr ou 02.51.69.64.02. Le délégué à la protection des données est E-Collectivités, 65 rue Kepler 85000 LA ROCHE-SUR-YON 02.53.33.01.40 ou contact@collectivites.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés et n'ayant pas obtenu de réponse, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) - 3 Place de Fontenoy 75334 PARIS Cedex 07 - 01.53.73.22.22